

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 mars 2018 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Serge Mainville, Alain Riendeau et Michel Rocheleau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Monsieur Bruno Marcoux

EST ABSENT :

Monsieur Benoît Laganière.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 17.

35-CE-2017-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2018
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École André-Laurendeau – réfection des salles de toilettes, locaux B128 et B218 – phase 4
 - 11.2 École Charles-Le Moyne – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution
 - 11.3 École des Petits-Explorateurs – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution
 - 11.4 École D'Iberville – réfection des salles de toilettes, locaux A144 et A208
 - 11.5 École Gérard-Filion – réfection des fenêtres de la passerelle – fenestration et préau
 - 11.6 École Gérard-Filion – réfection du monte-charge
 - 11.7 École Guillaume-Vignal – réfection des salles de toilettes B131, B133, B231 et B237
 - 11.8 École internationale Lucille-Teasdale – enlèvement du tapis des murs et travaux d'insonorisation
 - 11.9 École Lionel-Groulx – réfection du plancher du gymnase
 - 11.10 École Rabeau – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution
 - 11.11 Octroi de contrat – entretien ménager – mandats ponctuels
 - 11.12 Octroi de contrat – services d'expertise en amiante et moisissure
 - 11.13 Centre d'apprentissage du français langue seconde Camille-Laurin – réfection des systèmes mécaniques et remplacement des thermopompes
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

36-CE-2017-2018

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2018**

IL EST PROPOSÉ, par M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 soit adopté avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

37-CE-2017-2018

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES,
LOCAUX B128 ET B218 – PHASE 4**

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Bergeron Thouin Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-44876 – École André-Laurendeau – réfection des salles de toilettes, locaux B128 et B218 – phase 4, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 220 854,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

38-CE-2017-2018

**ÉCOLE CHARLES-LE MOYNE – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE
ET DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Pageau, Morel & Associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Gastier M.P. inc. »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Rocheleau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 008-008-43587 – École Charles-Le Moyne – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution,

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

soit accordé à l'entrepreneur « Gastier M.P. inc. » pour un montant total de 258 774,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

39-CE-2017-2018

ÉCOLE DES PETITS-EXPLORATEURS – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul entrepreneur a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Pageau, Morel & Associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Gastier M.P. inc. »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 029-063-43590 – École des Petits-Explorateurs – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution, soit accordé à l'entrepreneur « Gastier M.P. inc. » pour un montant total de 150 526,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

40-CE-2017-2018

ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX A144 ET A208

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction limitée »;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-44880 – École D'Iberville – réfection des salles de toilettes, locaux A144 et A208, soit accordé à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction limitée » pour un montant total de 245 001,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

41-CE-2017-2018

ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DES FENÊTRES DE LA PASSERELLE – FENESTRATION ET PRÉAU

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un seul (1) entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Rocheleau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-45610 – École Gérard-Filion – réfection des fenêtres de la passerelle – fenestration et préau, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

163 387,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

42-CE-2017-2018

ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DU MONTE-CHARGE

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « WSP Canada inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Procova inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-43592 – École Gérard-Filion – réfection du monte-charge, soit accordé à l'entrepreneur « Procova inc. » pour un montant total de 228 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

43-CE-2017-2018

ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES B131, B133, B231 ET B237

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, Atelier d'architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. »;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ par Mme Myriam Hardy :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 025-025-44886 – École Guillaume-Vignal – réfection des salles de toilettes B131, B133, B231 et B237, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un montant total de 319 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

44-CE-2017-2018

ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE – ENLÈVEMENT DU TAPIS DES MURS ET TRAVAUX D'INSONORISATION

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Cimaise inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9217-2097 Québec inc. / Construction en action »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Myriam Hardy :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-44881 – École internationale Lucille-Teasdale – enlèvement du tapis des murs et travaux d'insonorisation, soit accordé à l'entrepreneur « 9217-2097 Québec inc. / Construction en action » pour un montant total de 197 520,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

45-CE-2017-2018

ÉCOLE LIONEL-GROULX – RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASE

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Pierre Daoust » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne et fils »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 038-038-44887 – École Lionel-Groulx – réfection du plancher du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne et fils » pour un montant total de 122 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

M. Michel Rocheleau quitte la séance. Il est 21 h 36.

46-CE-2017-2018

ÉCOLE RABEAU – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Pageau, Morel & Associés inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur Général inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 049-049-43601 – École Rabeau – réfection de l'entrée électrique et des panneaux de distribution, soit accordé à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur Général inc. » pour un montant total de 119 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

des soumissions du 20 février 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

M. Michel Rocheleau réintègre la séance. Il est 21 h 38.

47-CE-2017-2018

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – MANDATS PONCTUELS

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de mandats ponctuels d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services ponctuels qui ne justifient pas l'embauche de personnel;

CONSIDÉRANT que onze (11) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que cinq (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de mandats ponctuels d'entretien ménager;
- 2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Entretien sans déficiences inc. », pour un montant approximatif de 366 145,00 \$ avant

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;

3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021;

4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

48-CE-2017-2018

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'EXPERTISE EN AMIANTE ET MOISSURE

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de mandats ponctuels d'expertise en amiante et en moisissure, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT que quinze (15) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que cinq (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de mandats

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

ponctuels d'expertise en amiante et en moisissure, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

- 2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Groupe ABS inc. », pour un montant approximatif de 428 160,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

49-CE-2017-2018

**CENTRE D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE
CAMILLE-LAURIN – REFECTION DES SYSTEMES MECANIQUES ET
REPLACEMENT DES THERMOPOMPES**

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie « Induktion Groupe Conseil inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Groupe Promécanic ltée »;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 019-476-43584 – Centre d'apprentissage du français langue seconde Camille-Laurin – réfection des systèmes mécaniques et remplacement des thermopompes, soit accordé à l'entrepreneur « Groupe Promécanic » pour un montant total de 180 790,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mars 2018 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 45.

Présidence

Secrétaire générale

